Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 081-268101060-20260818-21_2026-DE

VILLE DE Graulhet
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT
Registre des Délibérations
Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
Séance du 18 Aout 2026

Délibération n°21/2026

OBJET :

CREATION D'UN 1er POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT DU C.C.A.S.

C.A convoqué le : 12/08/2026	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 9	Votants : 9

L'an 2026, le Mardi 18 Aout,
à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de Monsieur Benjamin VERDEIL, Président du C.C.A.S.**

Présents : 9
M. Benjamin VERDEIL, M. Pierre CATHALAU, Mme Saliha AÏT AÏSSA, Mme Marine MALEPLATE, Mme Isabelle VAURS, Mme Maryse ESCRIBE, Mme Pernelle CLAPPIER, Mme Pauline LE GOFF, M. Francis AURIOL.

Absents sans pouvoir : 8
Mme Louisa KAOUANE, M. Vincent TERRASSIÉ, Mme Céu DA COSTA, Mme Nathalie ETIENNE, Mme Coralie DELON, M. Jacques SENECA Mme Katia BALTSTER-HALFORD, Mme Djamila SOAERES PINTO,
Absents avec pouvoir : Néant

Résultat du vote : **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Pour : 9
M. Benjamin VERDEIL, M. Pierre CATHALAU, Mme Saliha AÏT AÏSSA, Mme Marine MALEPLATE, Mme Isabelle VAURS, Mme Maryse ESCRIBE, Mme Pernelle CLAPPIER, Mme Pauline LE GOFF, M. Francis AURIOL.

Contre : néant

Abstention : néant

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 081-268101060-20260818-21_2026-DE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

Monsieur le Président ou son représentant expose à l'assemblée qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer les effectifs des emplois communaux titulaires et non titulaires, à temps complet et non complet, nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble du CCAS.

Il rappelle par ailleurs qu'il convient de procéder à la mise en œuvre du déroulement de carrière des agents communaux en application des règles statutaires en vigueur.

Dans ce cadre, il propose donc de procéder à la modification du tableau des emplois communaux par ajustement des grades statutaires correspondants aux emplois pourvus au sein des services municipaux.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le tableau des effectifs du personnel en vigueur au 1er Mars 2026 ;

Vu les crédits inscrits au budget du CCAS ;

Considérant la mise en place d'une nouvelle organisation des services,

Considérant la nécessité de maintenir le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux ;

Considérant qu'il convient d'ajuster les grades statutaires aux emplois pourvus pour les personnels titulaires et non titulaires permanents ;

Le Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé Monsieur le Président ou son représentant, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** les modifications suivantes au tableau des effectifs et des emplois au 01/10/2026 :

 - Créations des emplois suivants :
 - 1 Directeur Adjoint CCAS sur le grade de rédacteur (catégorie B) - filière administrative - temps complet

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs et des emplois.

- **DE DONNER** pouvoir au Monsieur le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération et engager le CCAS.

Pour extrait conforme,

GRAULHET, le 18/08/2026

Le Président du C.C.A.S.
Benjamin VERDEIL

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »